



Commune de
BASSINS



COMMUNICATION

SUR LES DECISIONS MUNICIPALES

DU 1^{ER} AU 31 OCTOBRE 2023

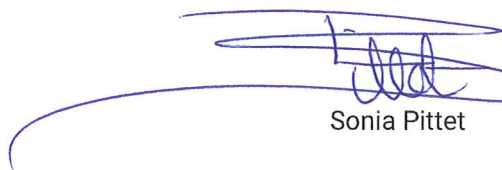
La Municipalité décide :

- De lancer diverses procédures d'enquêtes et procédures administratives et de délivrer diverses autorisations municipales.
- De mandater un architecte pour le traitement des appels d'offres du projet Mondion, cette dépense était prévue au budget 2023.
- De valider un devis pour la réparation de la cheminée extérieure du chalet des Frasses.
- D'organiser les piquets du service hivernal.
- De refuser une demande de prolongation du délai de démolition d'ouvrages non autorisés, la décision étant déjà entrée en force.
- De répondre négativement à une demande d'achat de terrain ou de location en DDP pour un hameau de 2 logements et d'un espace partagé avec atelier, salle commune et pièce de soins.
- D'accepter une demande d'abattage d'arbre et de demander une compensation arbre pour arbre.
- De préavis favorablement à l'octroi de la bourgeoisie de Bassins pour une personne dont le dossier de naturalisation est complet.
- De valider l'offre pour l'adaptation du logiciel comptable à la norme MCH2.
- D'accepter le principe de continuer l'exploitation de la buvette des Pralets, les modalités sont encore à définir.
- De remercier de manière écrite Mme Joly, exploitante de la buvette des Pralets, et de la libérer de tout engagement.
- De signer le contrat de mandat de Mme Joss pour la mission de remplacement en qualité de secrétaire municipale.
- De demander la taille d'une haie dont les dimensions ne sont pas réglementaires.

- D'informer l'association Région de Nyon que la Commune de Bassins renonce à adhérer au nouveau fonds mobilité.
- De valider des échantillons de matériaux et de couleurs pour des façades.
- De solliciter la DGMR pour l'autorisation de pose de miroirs de sécurité routière.
- De valider la directive communale sur la gestion des déchets de la Commune de Bassins qui indique la gratuité sur les encombrants, les déchets verts, les inertes, le bois et la ferraille.
- De valider les différents devis pour les aménagements à la déchetterie.
- De valider la hausse des tarifs de la piscine pour l'année 2024.
- De compléter le formulaire de mise en consultation de l'UCV concernant la révision de la loi sur l'énergie.
- D'informer les personnes se plaignant de chiens errants, qu'elles doivent s'adresser à la gendarmerie.
- D'accepter d'insérer un article pour l'association Nez Rouge dans un prochain Bassinfos.
- De valider le devis pour l'achat d'un extincteur à installer à l'église.
- D'accepter la directive du règlement sur le fonds pour les énergies renouvelables et fixant le tarif à 0,7 ct par kWh dès le 1^{er} janvier 2024. Sous réserve d'un référendum et de l'acceptation du règlement par le Canton.
- De nommer Mme Valeria Allegrini responsable de la cantine scolaire.
- De délivrer un permis de fouille.
- De valider le préavis No 10/23 relatif au budget 2024.


Au nom de la Municipalité :

La Syndique :


Sonia Pittet



La Secrétaire a.i.


Nicole Joss